

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Frimaire.

( Ere vulgaire )

Vendredi 5 Décembre 1794.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRESE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être étiquetées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## P O L O G N E.

*Des bords de la Vistule, le 8 novembre.*

Les espérances qu'avoient conçues les amis de la liberté sur les succès de l'insurrection de Pologne s'évanouissent de jour en jour. Le siège de Thorn, dont on disoit que les Polonois s'occupoient, paroît être abandonné; les divers détachemens des troupes de la république se retirent devant les sacrées bannières de Catherine, & l'insurrection de la Pologne méridionale touche à son terme.

Voici les détails qu'on a reçus sur l'affaire du 28 octobre. Ce jour-là, dès le grand matin, le général Shwarow attaqua à la vue de Prag, qui est un des faubourgs de Varsovie où il pénétra, un corps de 4,300 Polonois que commandoit l'aide-de-camp Bizewski; l'attaque fut si rude, que très-peu de Polonois parvinrent à se sauver sous les canons de la ville où les Cosaques les poursuivirent encore. Neuf canons & plusieurs drapeaux tombèrent au pouvoir des Russes.

Enfin, la confirmation du désastre de Koczinsko se trouve dans la lettre suivante, que Stanislas écrivit au général Fersen, lorsque celui-ci lui demanda la liberté des Russes faits prisonniers à Varsovie.

« Monsieur le général de Fersen, quelque douloureuse que soit pour nous la défaite qu'a essuyée une partie de notre armée le 10 octobre, sur-tout par la perte d'un homme estimable sous tous les rapports, & qui a le mérite d'avoir fondé de nouveau les prémices de l'indépendance de sa nation, elle n'a pu ébranler la fermeté de ceux qui ont juré de mourir, ou de vaincre pour la liberté. Vous ne devez pas vous étonner, Monsieur, que la manière dont vous nous proposez l'élargissement des prisonniers & des otages russes, qui nous servent de gage pour les Polonois qui sont captifs des Russes, ne nous convienne nullement. Si vous pouviez vous employer à ce que vos prisonniers fussent échangés contre les nôtres, je m'emploierois alors très-volontiers à satisfaire vos desirs.

» Signé, Stanislas-Auguste, roi.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 5 novembre*

Le 2 de ce mois il a été expédié un courrier extraordinaire à l'amiral Howe, avec ordre de mettre en mer sur-le-champ. Il étoit rentré avec son escadre le 31 octobre à Toulon, & comme avant sa rentrée une division de 7 vaisseaux de ligne avoit appareillé pour aller le joindre, on a craint que cette division ne fût exposée à se mesurer avec la grande escadre française qu'on dit être sortie de Brest, & qui, selon toute apparence, ne négligera rien pour l'attaquer. Ce motif a déterminé l'ordre pressant qui a été envoyé à l'amiral Howe de sortir tout de suite.

Nous avons laissé dans notre feuille d'avant-hier, l'affaire de Thomas Hardy au moment d'être jugée. Après les plaidoyers éloquentes des gens de loi, Erskine & Gibbs, le lord, chef de justice, adressa un grand discours aux jurés, & qui dura jusqu'à huit heures du soir: ce magistrat se sentit alors si fatigué, qu'il renvoya ses conclusions au lendemain. Aujourd'hui il a terminé son discours, ensuite duquel les jurés se sont retirés dans leur chambre à trois heures; ils ont reparu, & Thomas Buck, premier juré, a prononcé le verdict d'absolution en faveur de Thomas Hardy. La salle qui étoit remplie outre mesure, a retenti aussitôt d'applaudissemens unanimes qui se sont prolongés au loin. La foule a entouré la voiture de l'avocat Erskine & celle de Thomas Hardy, dont elle a dételé les chevaux, pour les conduire l'une & l'autre en triomphe. On sait que Thomas Hardy, secrétaire de la correspondance de Londres, étoit regardé par le parti ministériel comme l'un des principaux coupables parmi les conspirateurs prétendus. Ce jugement sert donc de préjugé pour l'absolution des autres, & le peuple en témoigne une joie difficile à peindre.

Le 1<sup>er</sup> de ce mois il a été expédié deux courriers extraordinaires, l'un au duc d'York & l'autre à Pétersbourg; l'am-

l'ambassadeur russe auprès de notre cabinet en a fait aussi partir un le même jour pour sa cour.

Les négociations de notre cabinet avec celui de Vienne sont toujours dans la plus grande activité. Celle qui avoit pour objet de conduire 25,000 Autrichiens au secours de l'armée anglaise & hollandaise, est sans doute échouée, puisque les troupes autrichiennes, qui avoient fait un mouvement pour descendre le Rhin, sont retournées tout-à-coup sur leurs pas, & que les inondations effectuées dans la Gueldre ont remplacé, en quelque sorte, cette assistance.

La nation anglaise croit que le projet d'un subside à la cour de Vienne pour avoir des troupes à la solde de l'Angleterre est abandonné, & elle en témoigne quelque satisfaction. Ce qui s'est passé à cet égard avec le roi de Prusse, qui n'a accompli de son traité, avec notre ministre, que la recette de gros à-comptes sur le subside convenu, contribue à faire desirer qu'on n'en agisse pas de même avec l'Autriche.

Un autre objet de négociation avec l'empereur concerne les affaires d'Italie. Dans cette partie de l'Europe, soumise à des souverains peu puissans, notre ministère n'a point renoncé au ton dominateur qui lui est particulier. En conséquence, il a trouvé mauvais que les armées d'Autriche & de Piémont ne se soient pas concertées de manière à se saisir de la ville de Savonne & du golfe de Valdo. Lord Hood s'étoit chargé de seconder par mer l'exécution de ce plan, en forçant les Français de quitter la rivière de Gènes. Depuis, M. Dracke s'est plaint avec amertume de l'inertie de l'archiduc de Milan. Il est résulté de toutes ces plaintes l'envoi d'un nouveau ministre anglais, M. Widan, qui taxe à-la-fois le grand duc de Toscane & l'archiduc Ferdinand, d'entretenir des intelligences avec la république française, & qui demande hautement que tous les Français soient renvoyés de la Toscane & du Milanais. La cour de Vienne a cru devoir envoyer en Italie des commissaires chargés d'examiner la conduite des généraux autrichiens, & provisoirement elle a fait remplacer le général Wallis par le prince de Rosenberg. On assure que ces discussions assez vives ont un peu refroidi l'affection forcée des Italiens pour la domination britannique.

#### A L L E M A G N E.

*De Mayence, le 15 novembre.*

La gazette de cette ville, rend compte, dans la forme suivante, de l'affaire qui eut lieu, le 12<sup>e</sup> de ce mois, sous nos murs :

« L'ennemi avoit été dans un mouvement continu pendant la nuit, & ses patrouilles avoient alarmé plusieurs fois nos avant-postes près de Bretzenheim. A sept heures du matin, il se montra d'abord dans les environs, & occupa avec de l'infanterie & de l'artillerie les hauteurs à droite & à gauche de ce village; cependant il tint l'une & l'autre à couvert sur les revers de ces hauteurs, & ne fit aucun usage de ses canons. Vers 8 heures, l'ennemi commença une forte canonnade de la redoute de Sainte-Croix & du pied de la hauteur de Laubenheim, sur les deux redoutes nouvellement construites près de Weissenau; ce qui empêcha de continuer les travaux dans les endroits ouverts. Bientôt deux colonnes ennemies, chacune de deux bataillons, avec autant de cavalerie & deux canons, s'avancèrent de Mombach à Gonsenheim, & repoussèrent nos avant-postes du moulin

de Hart. Le gros de la troupe resta avec de l'artillerie sur le penchant intérieur de la montagne, & les tirailleurs poussèrent jusques sur la cime, & jusqu'au chemin creux & au fossé qui coupe obliquement la vallée. Ces tirailleurs, postés dans un fond, étoient continuellement protégés par leur artillerie masquée, sans qu'on pût les atteindre du Houtscin ou de l'isle d'Ingelheim: mais la cavalerie qui s'étoit hasardée à pousser en avant de Gonsenheim, fut attaquée subitement & cubulée par la division des dragons de Waldeck & un détachement de chevaux-légers. Cette cavalerie ennemie, quoique six fois plus nombreuse que la nôtre (1), étoit déjà prise en flanc, & la plus grande partie eût été faite prisonnière, si deux bataillons d'infanterie, cachés dans les vignobles, devant Gonsenheim, n'eussent empêché notre cavalerie de s'avancer davantage.

« Cette expédition ne paroît avoir été qu'une reconnaissance générale, dans la vue de piller, d'autant plus que pendant l'affaire, on a aperçu de l'Observatoire l'ennemi qui emportoit de la paille & autres objets des villages de Mombach, Gonsenheim & Bretzenheim. Nous avons eu quelques officiers blessés. Le reste de notre perte ne peut être encore déterminé. L'on a fait quelques prisonniers ».

#### F R A N C E.

*De Paris, le 15 frimaire.*

On peut juger de l'effet salutaire que produira la proclamation de la convention nationale dans la Vendée, par ce qu'on apprend du département de la Mayenne: les lettres qu'on en reçoit portent qu'on n'y entend plus parler de chouans; chaque jour ces hommes égarés rentrent dans leurs foyers, le représentant Boursault les reçoit avec intérêt, les éclaire & les ramène avec la seule arme de la raison à des sentimens patriotiques dont les fureurs de la tyrannie précédente les avoient éloignés. La manière franche & sensible avec laquelle ce représentant se conduit ici, lui a gagné tous les cœurs; & quand dans des effusions de leur reconnaissance des chouans veulent l'embrasser, il se prête à leur désir, en les assurant que l'affection du peuple français & de ses représentans pour leurs frères égarés a pu être interceptée par des ennemis de la patrie, mais qu'elle n'a jamais cessé d'exister.

A mesure que l'édifice de tyrannie & de malveillance que des scélérats avoient élevé autour de la représentation nationale se déblaye, la confiance & la sécurité publique renaissent de toutes parts. Les approvisionnemens d'une commune immense exigent un soin continu; c'est ce qui a déterminé la convention à nommer les représentans Robin, Jourdan & Loiseau pour surveiller la commission des subsistances. Il paroît que leur travail a mérité l'approbation de la convention, & que les terreurs que les malveillans s'étoient plus à répandre à cet égard doivent se dissiper. Les réquisitions n'étant plus générales, le commerce sera rendu à ses spéculations ordinaires, qui étoient interceptées par l'arrestation de tous les moyens de circulation par terre & par eau. Il est certain que la somme des consommations ordinaires a été

(1) On verra par la suite de ce récit qu'une partie de ces détails ont été aperçus de l'Observatoire. Sans doute celui qui les a vus étoit muni du télescope, dont l'effet est de beaucoup grossir, lorsqu'il considérait la cavalerie française. Au reste, nous nous sommes empressés de rapporter le propre texte de la gazette de Mayence, pour répondre au bruit semé ici depuis quelques jours que les forces françaises avoient éprouvé un grand échec devant cette place.

prodigieusement grossie par le luxe intempérant des agens de la dernière tyrannie ; mais une fois que les républicains seront rendus à leurs travaux ordinaires & habituels, ils reprendront les principes de modération en tout, dont il eût été mieux de ne pas se départir. Le gouvernement vient de faire l'expérience qu'un commissionnaire & exclusive, pour alimenter le peuple, a bien de la peine à satisfaire à toutes ses obligations. Cette expérience avoit déjà été malheureusement faite sous le règne du despotisme ; mais elle étoit perdue pour le régime de la liberté. Vers 1770, Louis XV imagina, ou plutôt un ministre calcula pour lui, qu'il y auroit du bénéfice à faire le commerce des grains, & on établit des greniers du roi à Corbeil. Un cri général s'éleva contre cette opération de monopole. On discutoit sa valeur devant l'abbé Terray. Un convive (c'étoit à souper) se taisoit. Tout-à-coup l'abbé Terray voulut l'obliger à dire son avis sur le commerce royal. Alors le convive à qui, par plaisanterie, on avoit donné le sobriquet de philosophe, répondit en deux mots : « Le roi gagne ou perd à ce commerce ; s'il y gagne, c'est une infamie ; s'il y perd, c'est une ruine. Le lendemain, l'abbé Terray fit effacer de l'almanach royal les bleds au compte du roi.

## TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

### SALLE DE LA LIBERTÉ.

*Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.*

*Séance du 12 frimaire.*

Hérard a continué sa déclaration ; il a dit avoir vu arriver à Nantes, après la bataille de Savenay, environ 80 brigands, hommes, femmes & enfans, avec trois canons. Un soldat, du nombre de ces brigands, avoit encore un lambeau de l'uniforme de la légion germanique, & j'appris qu'ils avoient été fusillés le soir.

Carrier a répondu que la légion germanique passa en entier chez les brigands ; mais qu'il n'avoit jamais entendu dire que les brigands dont on parle fussent venus avec trois canons.

Phelippe-Tronjoly a ensuite été entendu ; il a répété les mêmes faits dont il a déjà déposé. Il a dit que les lettres qu'il adressa à Carrier dans les mois de floréal & de prairial furent le fruit de la terreur, & que, si dans son mémoire & dans ses lettres il sembla couvrir les forfaits de Carrier jusqu'au moment de ses interrogatoires, ce fut dans la crainte que quelques-uns de ses successeurs à Nantes n'eussent sévi contre lui.

Carrier, après avoir reproché à Phelippe-Tronjoly d'avoir signé l'arrêt du 5 juillet, a donné les mêmes réponses qu'il a faites à la convention.

Robin, âgé de 21 ans, né à Nantes, ci-devant aide-de-camp du lieutenant-général Lamberty, nommé commissaire des guerres par Gillet, à l'armée de Sambre & Meuse, actuellement détenu à la Conciergerie, a fait un long récit de ses campagnes dans la Vendée. A son retour, il fut nommé président de la société populaire de Vincent-la-Montagne, à Nantes. Quinze jours après, a-t-il dit, je fus nommé commissaire pour venir à Paris demander des subsistances. Pendant mon absence, il y eut à Nantes des noyades. Lamberty m'assura qu'il avoit des ordres de Carrier de noyer les brigands pris les armes à la main. Il me prévint que, pendant la nuit, il exé-

cutoit une noyade : il m'engagea à m'y trouver ; je m'y rendis. J'ai assisté à deux ou trois noyades : on attachoit les brigands ; on les faisoit descendre dans une gabarre, on ouvroit les soupapes, & ils étoient engloutis. J'ai parlé de ces noyades à Carrier, il disoit qu'un décret ordonnoit de mettre à mort sans jugement les brigands pris les armes à la main. J'ai dîné sur la galiotte hollandaise avec Carrier, Foucault, Lamberty, Solivan, &c. : nous avons même chanté des chansons patriotiques, &c.

Carrier convoqua plusieurs membres des administrations pour former un comité secret, où l'on disoit d'abord que l'on s'occupoit d'un transfèrement de prisonniers, mais ce fut pour une fusillade. La liste fut formée & l'ordre signé pendant la nuit. Je n'osai résister au comité ; mais je dis que plus les mesures seroient générales, moins elles auroient d'exécution. Gauthier, Couvreur & moi portâmes cette liste à Boivin, commandant temporaire de Nantes, vers les six heures du matin. Je me rendis ensuite chez Carrier ; je l'informai de ce qui se passoit ; il me répondit que les mesures ne seroient pas exécutées avant qu'il eût pris de nouveaux renseignemens.

Bachelier s'opposa fortement à la formation de cette liste, & se transporta le matin avec d'autres chez Carrier, qui ignoroit ce qui s'étoit passé dans cette assemblée. J'ai mangé deux ou trois fois chez Carrier avec quelques membres du comité. Carrier & Lamberty parloient de la noyade des prêtres & disoient que c'étoit un accident, c'est-à-dire un accident arrivé exprès.

Carrier. Le témoin s'est trompé en disant que j'avois convoqué les corps administratifs. Sur la dénonciation d'une conspiration dans Nantes, ils s'assemblerent eux-mêmes ; je ne convoquai que le tribunal révolutionnaire, d'après l'avis de Bonlet. Je n'ai entendu parler que d'un transfèrement ; je n'ai provoqué aucun ordre ; j'ignore si c'est Robin qui vint me parler de cet ordre, mais je répondis que ce transfèrement seroit prolongé, & que ces mesures ne seroient pas exécutées. Je n'ai jamais dîné sur la galiotte, malgré que les témoins se soient coalisés pour l'affirmer. Il a quelquefois été question de prêtres qui étoient péris, mais jamais de noyades.

Robin a affirmé qu'on parloit des noyades des prêtres & brigands, & que Carrier a dîné sur la galiotte.

Goullin a déclaré que Carrier & Robin savoient très-bien tout ce qui s'étoit fait dans cette assemblée.

Carrier a dit qu'à la vérité il avoit eu connoissance d'une liste pour un transfèrement.

Giroux a informé le tribunal qu'il ne pouvoit se charger de la défense de Carrier. Par jugement rendu, Villin a été nommé défenseur officieux de cet accusé.

## CONVENTION NATIONALE.

(Présidence de CLAUDEL).

*Suite de la séance du 13 frimaire.*

Thibaut appuie les observations des préopinans ; il appelle aussi l'attention de la convention sur la loi du *maximum* & des réquisitions : il pense que, pour faire fleurir le commerce, il faut lui rendre sa liberté, seul moyen d'établir la concurrence, & par elle, de faire baisser le prix des denrées.

Il est une question, dit Legendre, qu'il faut aborder hardiment, c'est celle de savoir s'il est utile, oui ou non, de conserver la loi du *maximum*, qu'on n'observe nulle-

part; cette loi non exécutée n'est qu'un brevet pour les frippons. Je demande que les comités fassent un rapport. (On applaudit).

Chassal dit, que les institutions calamiteuses dont on se plaint, sont l'ouvrage de l'ancien comité de gouvernement, & que les nouveaux comités s'occupent de remédier à tant d'abus. Le comité des domaines a voulu il y a long-tems, dit Lacroix, s'opposer aux dilapidations dont on se plaint; mais l'ancien comité de salut public lui écrivit formellement, qu'il importoit à la splendeur de la république que les commissions étalassent une sorte de magnificence. (Murmures).

L'assemblée décrète qu'il sera formé une commission, à laquelle chacun de ses comités fournira un membre, pour s'occuper des remèdes à appliquer à ces divers abus.

On lit une adresse de la société populaire & révolutionnaire de Renaü sur la clôture des Jacobins; cette adresse ne contient rien autre chose que l'article de la déclaration des droits & celui de l'acte constitutionnel, qui garantissent aux citoyens le droit de s'assembler paisiblement.

Il y a long-tems, dit André Dumont, que la perte de la liberté se tramait aux Jacobins: vous avez fermé cet atelier de contre-révolution, mais vous n'avez puni aucun chef; & vous voyez que leur audace n'est pas éteinte: l'adresse qu'on vient de lire est une véritable révolte contre vos décrets. L'opinant demande le renvoi de la pétition au comité de sûreté générale, & de prendre sur-le-champ toutes les mesures que la tranquillité & la justice exigent.

J'observe, dit Boudin, que c'est sur une pétition des Jacobins qu'on a laissé dormir la déclaration des droits, qu'ils réclament aujourd'hui pour eux.

La proposition d'André Dumont est décrétée.

Cambon soumet à la discussion le projet de décret concernant les comptes à rendre par ceux qui ont perçu des taxes révolutionnaires. Un article souffre quelque difficulté, c'est celui relatif au paiement des indemnités allouées aux membres des anciens comités révolutionnaires, avec les réserves nécessaires & prévues par l'article, pour qu'il n'y ait de payés que ceux de ces membres qui ont rempli leurs fonctions en honnêtes gens.

Thibaut voudroit qu'on ne payât personne: Que paie-vez-vous, dit-il, est-ce le travail qu'ils ont fait? Mais ils n'ont fait que du mal! les honnêtes gens n'ont rien fait.

L'article, dit Lacroix, ne ruinera pas la république; il fait dépendre le paiement de ces comités de la reddition de leurs comptes, & il n'y en a pas un seul qui puisse les rendre.

Ramel voudroit la suppression de tous ces comités & qu'on attribuât leurs fonctions aux autorités constituées. Il expose que ces comités occupent 90 mille personnes & présentent un total de dépense de près de 600 millions.

La proposition de Ramel peut être sage, dit Reubell, mais elle est peut-être prématurée.

L'assemblée renvoie cette proposition aux comités de gouvernement.

Le projet de décret proposé par Cambon est adopté, ainsi que l'article dont nous venons de parler, sur l'ob-

servation du rapporteur, qu'il seroit également injuste & de payer les frippons & de ne pas payer les honnêtes gens.

Séance du 14 frimaire.

Merlin, de Douay, au nom du comité de salut public, vient dénoncer à la convention une nouvelle manœuvre des ennemis de l'intérieur & de l'extérieur; ce sont les bruits de paix qui se propagent depuis quelques temps avec la plus étonnante facilité. Le rapporteur fait sentir que le but de cette perfidie nouvelle est de lasser nos armées, d'arrêter leur marche triomphale, en présentant au peuple la douce idée du repos & du bonheur, & de l'aggraver contre ceux qui gouvernent, comme s'ils se refusaient aux propositions qu'il sembleroit qu'on leur fait de toutes parts.

Oui, nous ferons la paix, dit le rapporteur, quand nos forces & l'impuissance des ennemis nous l'assureront pour jamais; nous négocierons comme nous avons combattu; à la face de l'univers: nous prendrons le monde entier pour témoin de notre justice comme de nos victoires.

Le rapporteur ajoute que le tems n'est sans doute pas loin où diverses puissances ouvriront les yeux sur le gouffre où l'Angleterre vouloit les entraîner. L'Espagne s'apercevra que le but secret du gouvernement britannique est la conquête du Mexique & du Pérou, éternel objet de sa cupidité. La Prusse se rappellera le traité de 1756, & sentira que sa sûreté est dans une paix solide avec la France: d'autres puissances se lassent & s'aperçoivent que le partage de leurs états, par les principales puissances de la coalition, est le moyen que ces dernières se réservent pour payer les frais de cette honteuse campagne.

En un mot, dit le rapporteur en terminant, dès que le peuple français verra que la guerre n'est plus nécessaire, il enchaînera la victoire & donnera la paix à l'Europe.

Ce discours, vivement applaudi, sera imprimé, traduit dans toutes les langues, envoyé aux départemens & aux armées.

André Dumont demande de nouveau un prompt rapport du comité sur tous les conspirateurs; il demande la mise en jugement, sous huit jours, de Fouquier-Tainville & de Joseph Lebon. Il dit qu'envoyé dans trois départemens comme commissaire avec Joseph Lebon, le comité de salut public lui retira les pouvoirs qu'il avoit pour le département du Pas-de-Calais, & en donna de nouveaux à Joseph Lebon, qui étoient le droit de vie & de mort sur tous les citoyens: Ainsi le comité se crut au-dessus de la convention, dit-il; ainsi il limita des pouvoirs que la convention n'avoit accordé illimités.

Tallien demande aussi un prompt rapport pour que les patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor, & qui n'ont été qu'égarés, soient relâchés, & pour que les grands & vrais coupables soient promptement traduits au tribunal révolutionnaire.

Ces propositions sont décrétées au milieu des plus vifs applaudissemens. Le décret pour l'établissement des écoles de médecine est adopté.